

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le vingt-trois avril deux mille vingt-six à 18 heures 30, le Conseil municipal de la Commune de Feytiat s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de LAFAYE Laurent.

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
29	24	29
Date de la convocation : 09/04/2026		
Pour	Contre	Abstention
29	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Présents : LAFAYE Laurent, BALOT Nicolas, BATIER Jean-François, BARRIERE Danielle, BONNY Marie-Claude, REYNAUD Christian, GOUVIER Eric, MIGNOT Jean-Marie, ROBERT Marie-José, ROUX Blanche, BOISSONNEAU Magali, MEGE Frédéric, MARCOUL-SOULIE Bénédicte, GRANET Frédérique, DUPUY-LEGRAND Céline, NICOT Damien, ROUGIER Julien, TRICARD Morane, BUSSIERE Pascal, MOMART Fabrice, EHLIG Genêt, DELIRANT Rose, MORIN Julien, HENRY Amélie

Représentés : DUGEAY Pascal représenté par BATIER Jean-François, MARIAUD Eric représenté par BALOT Nicolas, MOUTAUD Florence représentée par REYNAUD Christian, MOURET Stéphanie représentée par ROUX Blanche, NIOSSOBANTOU Dimitri représenté par NICOT Damien

Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, MARCOUL-SOULIE Bénédicte est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

N°2026_D_030

Objet : Proposition de nomination des membres de la commission communale des impôts directs (CCID)

Monsieur le maire informe les membres du Conseil municipal que conformément au 1 de l'article 1650 du code général des impôts (CGI), une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune.

Elle a pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensés par l'administration fiscale, et depuis 2017, elle participe à la détermination des nouveaux paramètres départementaux d'évaluation (secteurs, tarifs ou coefficients de localisation).

Cette commission est composée :

- du maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission ;
- de 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants dans les communes dont la population est supérieure à 2 000 habitants.

La durée du mandat des membres de la CCID étant la même que celle du mandat du Conseil municipal, il est donc nécessaire de la renouveler en proposant une nouvelle liste de membres. Conformément au 3ème alinéa du 1 de l'article 1650 du code général des impôts, les commissaires doivent remplir les conditions suivantes :

- être âgés de 18 ans au moins ;
- être de nationalité française ou ressortissant d'un état membre de l'Union Européenne ;
- jouir de leurs droits civils ;
- être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune (taxe foncière, taxe d'habitation sur les résidences secondaires ou cotisation foncière des entreprises) ;
- être familiarisés avec les circonstances locales ;
- posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

La désignation des commissaires (8 titulaires et 8 suppléants) sera effectuée par le Directeur régional/départemental des finances publiques à partir de la liste de contribuables, en nombre double (soit 32 personnes pour la commune de Feytiat), proposée sur délibération du Conseil municipal.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'approuver la liste ci-annexée des commissaires parmi lesquels le Directeur des finances publiques désignera les membres de la commission.

ANNEXE : Liste des membres proposés à la DDFIP pour désignation des commissaires :

Monique BRAUD

Joël GROS

Bernadette GUERIN

Jean-Pierre MOREAU

Ghislaine ROUSSEAU

Alain GERBAUD

Marie-Claude BODEN

Serge BOUTY

Philippe PAULIAT

Simone LACOUTURIERE

Alain THOMAS

Franck CHATARD

Gérard LATHIERE

Jean-Louis LONGIS

Jean-Jacques ROUSSEAU

Yvette TIFFONNET

Thierry BERRUET

Michel GOUDOUD

Ludovic DUBOIS

Gaston CHASSAIN

Marie-Thérèse PENNEC

Laurent THOMAS

Germain MADIA

Michelle DAUBET

Daniel BONHOURE

Thierry CHARTIER

Michèle LEPAGE

André FAYE

Didier POUTET

Gilles MOUSSET

Sébastien CLAVAUD

Marylène VERDÈME

Fait et délibéré en mairie, le jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme
En mairie le jeudi 23 avril 2026

Le maire,
Laurent LAFAYE.

